



Communiqué de presse

Mercredi 28 juin 2023

Mouvements de grèves

Mesures exceptionnelles en faveur des abonnés Tisséo

A compter du mois de juillet, Tisséo Voyageurs met en place des mesures exceptionnelles en faveur des abonnés Tisséo sur son réseau pendant les mouvements de grève. 13 journées ont été identifiées comme pénalisantes pour les abonnés sur les mois d'avril, mai et juin 2023. Les mesures exceptionnelles seront calculées sur cette base.

Les abonnés disposant d'un titre « annuel mensualisé », c'est-à-dire avec prélèvement automatique bénéficieront d'un remboursement. Le montant de l'équivalent de 13 jours de leur abonnement sera reversé sur leur compte, et ce dès la prochaine échéance en juillet (au tarif en vigueur du 1^{er} juillet 2023). Cela correspond à 20,25 € pour un abonné classique, et à 24,15€ pour les abonnés « aéroport » (l'abonnement qui permet l'accès au réseau classique + à la navette aéroport). Cette procédure s'effectuera sans démarche particulière de la part de ces abonnés.

L'ensemble des autres abonnés (abonnés 31j, ou 30j/30 déplacements, ou 7 jours), qui rechargent leur carte Pastel régulièrement ou occasionnellement, bénéficieront d'un prolongement de leur droit jusqu'à 13 jours selon les périodes de validité de leur abonnement durant les mouvements sociaux. Une plateforme spécifique sera mise en ligne courant juillet et accessible depuis le site www.tisseo.fr pour déclarer sa demande.

Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr